

Département  
de l'Essonne

-----  
Arrondissement  
de Palaiseau

-----  
Canton de  
Brétigny-sur-Orge

République Française

---

## Mairie de Marolles-en-Hurepoix

---

### ARRETE N°ARCIR 2503 024

Réglémentant la circulation

D8 - 11 Grande rue à Marolles-en-Hurepoix

**Nous, Maire de Marolles en Hurepoix (Essonne)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la réglementation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**Considérant** la demande du 13 janvier 2025 par laquelle l'entreprise COLAS située 28 rue du Général de Gaulle (91410) à ROINVILLE SOUS DOURDAN, sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de reprise de la couche de roulement sur toute sa largeur et selon le périmètre défini par le CD 91, 11 Grande rue à Marolles-en-Hurepoix,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions, pour réglementer la circulation des véhicules,

**Considérant** l'information transmise au Département UT-Nord-Ouest,

### ARRETONS

**Article 1** : L'ARCIR 2502 020 est abrogé par l'ARCIR 2503 024, suite à une modification des dates d'intervention.

**Article 2** : du mercredi 12 au jeudi 13 mars 2025, inclus, de 21 h 00 à 5 h 00, sous réserve des conditions météorologiques susceptibles de décaler l'intervention, la circulation D8 – 11 Grande rue, sera réglementée la nuit, selon les préconisations du Département :

**Interdiction de circuler entre le chemin de la Poste et l'église**

**Homme Trafic angle Chemin de la Poste/Grande rue**

**Homme Trafic angle Grande rue/rue de l'Eglise**

**Homme Trafic angle rue de l'Alun/rue du Puits Blanc pour dévier les usagers souhaitant rejoindre la partie située après la zone de travaux et les communes de Leudeville et Saint Vrain**

**Mise en place de déviations – accès via D117 (voir plan en annexe)**

ARCIR 2503 024

**Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire**

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX  
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - Email : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

**Article 3** : Le stationnement de tous les véhicules est considéré comme gênant (conformément à l'article R. 417-10 du code de la route), au droit des travaux, du mercredi 12 au jeudi 13 mars 2025 inclus de 21 h 00 à 5 h 00,

**Article 4** : Une signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la société COLAS pour son propre compte et sous son entière responsabilité. Elle sera maintenue pendant toute la durée du présent arrêté. Aux origines et fin d'interdiction, seront apposées les pancartes portant copie du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade Gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix, aux Policiers Municipaux, aux Sapeurs Pompiers de Marolles-en-Hurepoix, chacun étant chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté n'est pas transmis en Sous-Préfecture, en application de la loi n° 227-1787 du 20 décembre 2007 et au Service Départemental d'Incendie et de Secours conformément à leur courrier du 26 février 2016 (sauf fermeture de voies).

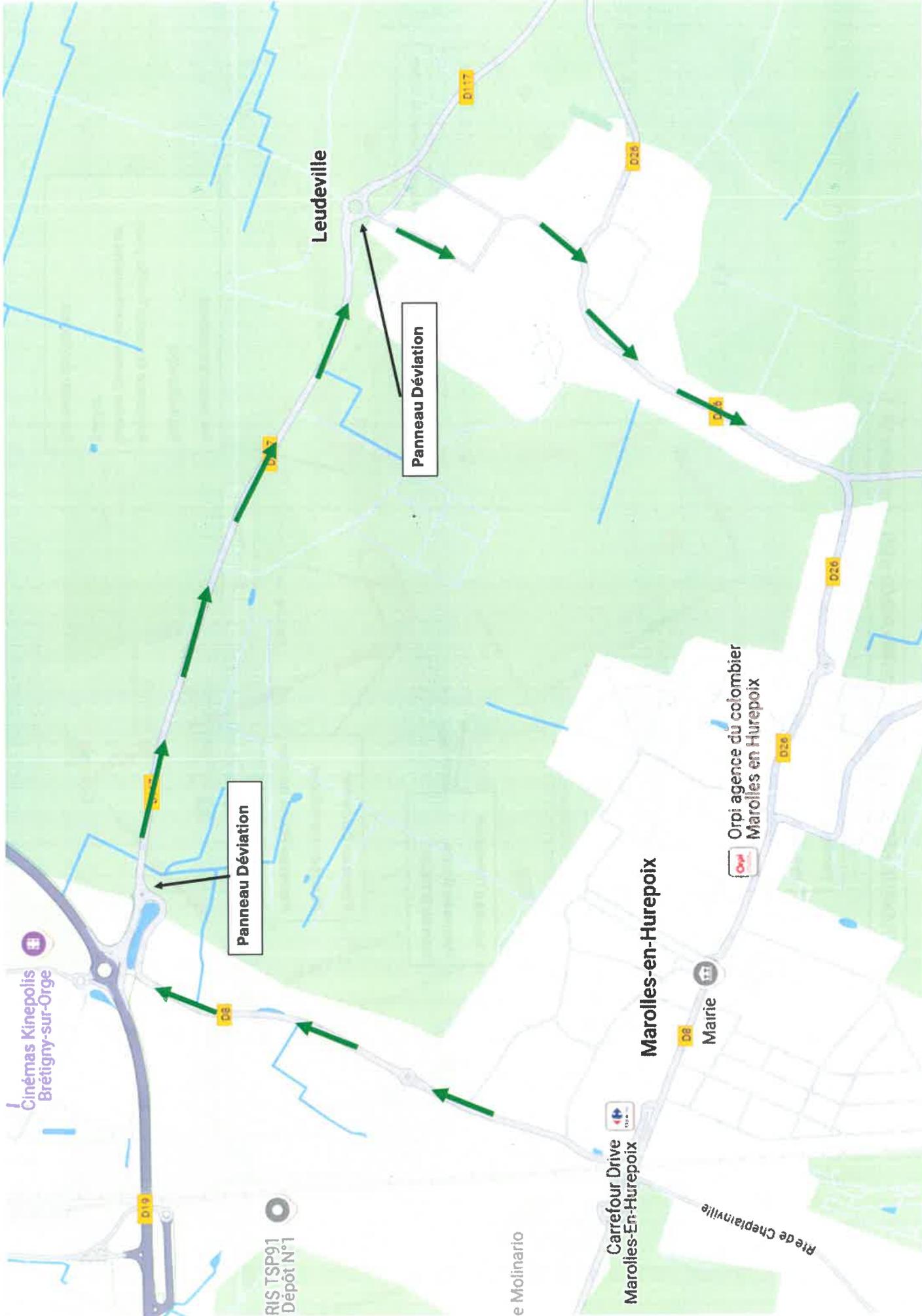
**Fait à Marolles-en-Hurepoix  
Le 3 mars 2025**

**Le Maire,**

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Marolles-en-Hurepoix. The seal contains the text 'MAIRIE DE MAROLLES-en-HUREPOIX' and '91000 ESSONNE'. A black ink signature is written over the seal.

**Georges JOUBERT**





Leudeville

Panneau Déviation

Panneau Déviation

Marolles-en-Hurepoix

Orpi agence du colombier  
Marolles en Hurepoix

Mairie

Carrefour Drive  
Marolles-En-Hurepoix

Riede Cheprainville

RIS TSP91  
Dépôt N°1

e Molinario

Cinémas Kinépolis  
Brétigny-sur-Orge